

COMMUNIQUÉ

Paris, le 11 mai 2026

Une soixantaine de membres du "Club Hakisition", lancé par Hakim Benotmane, portent plainte pour escroquerie, tromperie et abus de confiance

Le Collectif AVI accompagne une soixantaine d'adhérents du "Club Hakisition", structure d'investissement lancée par Hakim Benotmane, qui dénoncent aujourd'hui des pratiques qu'ils estiment trompeuses et préjudiciables.

Une **plainte**, déposée avec l'assistance de Me Eliott Amzallag, a été adressée au Procureur de la République de Paris en avril 2026 pour des faits, notamment, que nous qualifions d'**escroquerie, tromperie et abus de confiance**.

Les plaignants reprochent notamment au dispositif :

- une communication reposant sur une image mensongère de réussite de son fondateur, construite et entretenue sur les réseaux sociaux à grand renfort de podcasts, de lives et de publications ;
- des promesses d'opportunités d'investissement présentées comme exclusives et réservées à un cercle restreint de membres ;
- des méthodes de commercialisation jugées agressives, entretenues de manière continue par un sentiment d'urgence et de rareté, qui auraient pesé sur la liberté de choix des adhérents au moment du paiement ;
- des engagements qui, une fois les cotisations versées, n'auraient pas été tenus, qu'il s'agisse du caractère restreint annoncé du club, des opportunités d'investissement promises ou de la qualité de l'accompagnement proposé ;
- des difficultés importantes rencontrées par des membres souhaitant obtenir des explications ou des remboursements ;
- ainsi qu'un fonctionnement et des pratiques soulevant, selon eux, de nombreuses interrogations juridiques et réglementaires.

Les adhésions au club pouvaient atteindre **25 000 euros**. Présenté comme un cercle d'investissement restreint à une centaine de membres, le dispositif compterait aujourd'hui **plus de 900 adhérents**, selon les éléments du dossier.



Plusieurs plaignants, parmi lesquels de jeunes entrepreneurs, indiquent avoir engagé une part importante de leurs économies après avoir été convaincus par la promesse d'intégrer un club présenté comme exclusif et privilégié. Leurs témoignages font état de situations personnelles devenues difficiles après le versement de cotisations élevées, dans un contexte où des méthodes de commercialisation déloyales auraient exercé une influence déterminante sur leur décision d'adhérer.

Le Collectif AVI souligne par ailleurs que les révélations faites par la presse et plusieurs vidéastes indépendants ont donné lieu, de la part de Monsieur Benotmane, à une série de réactions publiques que notre association juge inacceptables : menaces, divulgation d'informations personnelles, insultes diffusées sur les réseaux sociaux et nouvelles déclarations mensongères visant à décrédibiliser les journalistes, les adhérents critiques et leurs proches.

Au-delà du seul cas du "Club Hakision", cette affaire nous interroge plus largement sur le développement de structures d'investissement promues en ligne par des figures entrepreneuriales ou des influenceurs business, dans un contexte où les frontières entre communauté privée, marketing d'influence et produits d'investissement apparaissent de plus en plus poreuses.

Les autorités et les plateformes doivent prendre la mesure de ce phénomène et renforcer les contrôles. Nous estimons également qu'une réflexion doit être engagée sur la création d'un **parquet spécialisé dans les infractions numériques et économiques liées aux réseaux sociaux**.

Le Collectif AVI rappelle que toute personne s'estimant concernée peut contacter l'association de manière confidentielle à l'adresse suivante : assistance@collectifavi.com

Des témoignages et éléments complémentaires peuvent être transmis aux journalistes qui suivent ce dossier.

Enfin, le Collectif AVI rappelle son attachement aux droits de la défense, et notamment au principe de la présomption d'innocence. Il tient à chacun désormais de laisser la Justice faire son œuvre sereinement.